



Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle

Procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2019

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2019
2. 7500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant :
 - 1° la loi générale des impôts du 22 mai 1931 (Abgabenordnung) ;
 - 2° la loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise ;
 - 3° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
 - 4° la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances ;
 - 5° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - 6° la loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer et
 - 1° approuvant le protocole additionnel du 28 janvier 1997 portant modification de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946 ;
 - 2° approuvant les statuts modifiés de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL) ;
 - 3° concernant les interventions financières et la surveillance de l'État à l'égard des CFL et
 - 4° portant modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire
 - 7° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs
 - 8° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant :
 - a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;
 - b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;
 - c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires ;
 - 9° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilés sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
 - 10° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;
 - 11° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;
 - 12° la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;
 - 13° la loi du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

- Rapporteur : Monsieur Yves Cruchten
- 7501 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019-2023
 - Rapporteur : Monsieur Yves Cruchten
 - Présentation du volet concernant le Ministère d'Etat
- 3. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution
 - Rapporteurs : Madame Simone Beissel, Monsieur Alex Bodry, Monsieur Léon Gloden, Monsieur Charles Margue
 - Echange de vues sur la continuation des travaux
- 4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Guy Arendt, M. Marc Baum, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, M. Charles Margue, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

M. Yves Cruchten, Rapporteur des projets de loi 7500 et 7501

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat
M. Jacques Thill, du Ministère d'Etat

Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Michel Wolter

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Alex Bodry, Président de la Commission

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2019**

Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

- 2. **7500 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2020 et modifiant :**
 - 1° la loi générale des impôts du 22 mai 1931 (Abgabenordnung) ;**
 - 2° la loi du 27 juillet 1938 portant création d'un fonds de réserve pour la crise ;**
 - 3° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
 - 4° la loi modifiée du 10 mars 1969 portant institution d'une inspection générale des finances ;**
 - 5° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**

6° la loi modifiée du 28 mars 1997 concernant l'exploitation des chemins de fer et

1° approuvant le protocole additionnel du 28 janvier 1997 portant modification de la Convention belgo-franco-luxembourgeoise relative à l'exploitation des chemins de fer du Grand-Duché, signée à Luxembourg, le 17 avril 1946 ;

2° approuvant les statuts modifiés de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois (CFL) ;

3° concernant les interventions financières et la surveillance de l'État à l'égard des CFL et

4° portant modification de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire

7° la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs

8° la loi modifiée du 28 avril 1998 portant :

a) harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal ;

b) modification de l'article 5 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail ;

c) modification de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires ;

9° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilés sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;

10° la loi modifiée du 29 avril 2014 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2014 ;

11° la loi modifiée du 25 mars 2015 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires de l'État ;

12° la loi du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile ;

13° la loi du 10 août 2018 portant organisation de l'Administration de l'enregistrement, des domaines et de la TVA

7501 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2019-2023

M. le Premier ministre, ministre d'Etat, présente brièvement les volets du budget de l'Etat pour l'année 2020 concernant la Commission. Pour le détail, il est prié de se référer au document annexé au présent procès-verbal.

De cette présentation et de l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

- Le projet de budget du ministère d'Etat, qui s'élève à la somme totale de 236.513.694 euros, se caractérise par sa spécificité, en ce qu'y sont également inscrits les crédits budgétaires d'autres institutions publiques, telles que la Maison du Grand-Duc, la Chambre des Députés, ou encore le Conseil d'Etat.
- Il est souligné que le ministère d'Etat respecte les normes établies par la circulaire budgétaire.
- La section 00.0 - Maison du Grand-Duc affiche une baisse d'environ 500.000 euros par rapport à l'année 2019, qui s'explique essentiellement par le décès de l'ancien Chef de l'Etat qui a entraîné la suppression de ses frais de représentation (247.000 euros). Quant aux « frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat » (article 10.004), une partie du personnel employé est partie à la retraite tandis qu'une partie a

été reprise par le Grand-Duc Héritier, qui déménage au Château de Fischbach. Les frais y relatifs ont été transférés vers l'article 10.001 qui augmente d'environ 1,1 million d'euros. Les autres dépenses de la Cour augmentent de l'ordre de 2%, conformément aux directives de l'IGF.

- L'audit actuellement mené par M. Jeannot Waringo sur la Cour Grand-Ducale vise à contrôler la gestion du personnel mais aussi, d'une manière plus large, à avoir une analyse claire des différents postes et de la répartition des dépenses (liste civile, frais du personnel et frais de fonctionnement). Le rapport est en cours de finalisation et sera remis vraisemblablement au cours du mois de décembre. Il pourra être présenté en Commission en janvier 2020. Les modifications éventuelles à apporter à la situation actuelle le seront dès le budget 2021.
- Le budget de la Chambre des Députés (Section 00.1) a, pour sa part, été revu à la hausse de 4 millions d'euros, pour atteindre environ 46,7 millions. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse de l'indemnité de secrétariat des députés.
- L'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher (article 10.004) a été transféré sous la section de la Chambre des Députés pour tenir compte du projet de loi n°7236 (**Projet de loi instituant l'Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher**).
- Les dotations au profit du Centre pour l'égalité de traitement (article 10.003), de la Cour des Comptes (article 10.020), du Conseil d'Etat (Section 00.2) ainsi que de la Commission consultative des Droits de l'Homme (Section 00.9) restent relativement stables.
- En ce qui concerne la Section 00.3 (Gouvernement), l'abandon de l'édition du Mémorial C et la fin du marché public relatif à la publication des Mémorial A et B ont permis de diminuer les dépenses de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. En raison d'efforts constants d'optimisation et d'automatisation des processus de structuration et de publication, le crédit inscrit à l'article 00.4.12.131 a pu être diminué de 500.000 euros.
A ce sujet, plusieurs membres de la Commission déplorent la baisse des publications sous format papier, la suppression des mises à jour des codes et les difficultés pour trouver des versions consolidées de textes de loi. Cette situation est source d'insécurité juridique. De plus, les recherches sur la plate-forme électronique s'avèrent parfois compliquées et chronophages.
- Pour l'article 00.6.12.356 (Haut-Commissariat à la protection nationale : gestion de crises) l'augmentation s'explique par le renforcement de l'infrastructure LU-CIX pour contrer des attaques de type DDoS (Distributed Denial of Service). La mise en place d'un Centre national de filtrage de ces attaques de type déni de service distribué constitue ainsi une priorité politique pour 2020.
- L'augmentation du budget du Service Information et Presse (SIP) (Section 00.4) tient compte de ses nouvelles missions concernant l'administration transparente et l'« open data ».
- La rémunération du personnel du SIP fait l'objet d'un article à part (article 11.005) pour tenir compte du fait que le SIP est désormais une administration à part.

- Au sujet des « nouveaux engagements de personnel » au niveau du Ministère d'Etat, plusieurs postes sont à pourvoir au Ministère d'Etat, notamment un juriste et un DPO ainsi qu'un communicant.

3. 6030 Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution

M. le Président informe les membres de la Commission qu'il ressort des discussions informelles qui ont eu lieu au cours des dernières semaines qu'un accord se dessine au sujet de la procédure à suivre pour la Révision constitutionnelle.

Ainsi l'instruction de la Proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution pourrait être continuée en contrepartie de la décision de la découpler de la réforme de la loi électorale.

Une éventuelle réforme du système électoral ainsi que les questions connexes (cumul des mandats, statut du député etc.) seront débattues parallèlement.

Certaines questions ayant trait au contenu sont toujours discutées.

M. le Président propose de fixer d'ores et déjà une série de réunions pour continuer les travaux :

- Le 26 novembre à 15h00
- Le 6 décembre à 14h00
- Le 9 décembre à 12h00.

4. Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 13 novembre 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Institutions et de la
Révision constitutionnelle,
Alex Bodry

Annexe : Budget 2020 – Ministère d'Etat

30.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
30 — MINISTERE D'ETAT					
Section 30.3 — Gouvernement					
74.000 (74.10)	01.10	Acquisition de véhicules automoteurs	—	—	37.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Voitures			37.000
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	5.000	5.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	5.000	5.000
74.070 (74.22)	01.10	Création et installation d'un monument national pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000	—	—
Total de la section 30.3			120.000	10.000	47.000
Section 30.4 — Service Information et Presse					
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	1.199	5.000	9.000
74.050 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements informatiques	1.849	20.000	10.000
74.060 (74.40)	01.10	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	2.217	10.000	56.000
Total de la section 30.4			5.265	35.000	75.000
Section 30.5 — Conseil économique et social					
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau	—	10.000	1.000
74.020 (74.22)	01.10	Acquisition d'installations de télécommunications	—	2.000	2.000
74.040 (74.22)	01.10	Acquisition d'équipements spéciaux	—	3.500	13.500
Total de la section 30.5			—	15.500	16.500

30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
Section 30.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale					
74.000 (74.10)	02.00	Acquisition de véhicules automoteurs	34.507	54.000	25.000
<i>Détail:</i>					
1) Voitures 25.000					
74.301 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	10.922.613	2.107.875	1.000
74.305 (74.22)	02.00	Frais d'acquisition d'équipements spéciaux, de bureau et de télécommunication	13.962	17.750	10.750
74.310 (74.22)	02.00	Computer Emergency Response Team (GovCert): acquisition et installation d'équipements spéciaux.....	261.123	267.200	271.200
Total de la section 30.6.....			11.232.205	2.446.825	307.950
Section 30.7 — Cultes					
52.004 (52.10)	08.50	Participation aux frais de réfection et de remise en état d'édifices publics à caractère national. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
Total de la section 30.7.....			—	100	100
Section 30.8 — Médias et Communications					
51.050 (51.20)	08.40	Participation de l'Etat aux frais de développement du secteur des technologies de l'information et des communications. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	3.000.000	5.550.000
74.001 (74.10)	13.90	Acquisition de vélos de service	—	—	2.500
74.010 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau (SMC).....	—	8.000	1.000
74.011 (74.22)	08.40	Acquisition de machines de bureau CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat)	—	—	10.000
74.020 (74.22)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: acquisition et installation d'équipements; frais accessoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.236.916	5.336.013	4.210.067

30.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Mise en place du réseau.....			3.133.867
		2) Terminaux et appareils.....			46.800
		3) Intégration véhicules.....			11.700
		4) Projets.....			941.850
		5) Divers.....			75.850
		Total.....			4.210.067
74.040 (74.22)	08.40	Acquisition d'équipements spéciaux.....	1.282	10.000	15.000
74.050 (74.22)	13.90	Acquisition d'équipements informatiques CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	—	30.000
74.051 (74.22)	13.90	Acquisition de matériel informatique, matériel radioélectrique et matériel technique en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	—	1.000
74.060 (74.40)	13.90	Developpement site Internet/Intranet CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	100.000	5.000
74.080 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier (SMC).....	—	—	40.000
74.081 (74.22)	13.90	Acquisition de mobilier de bureau et d'autre mobilier CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	—	10.000
74.315 (74.22)	13.90	Dépenses d'investissements en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	—	100.000	100.000
		Total de la section 30.8.....	3.238.198	8.554.013	9.974.567
		Section 30.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
74.010 (74.22)	01.10	Acquisition de machines de bureau.....	—	8.500	1.500
		Total de la section 30.9.....	—	8.500	1.500
		Total du département 30.....	14.595.668	11.069.938	10.422.617

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
51	Transferts de capitaux aux entreprises	—	3.000.000	5.550.000
52	Autres transferts de capitaux aux administrations privées	—	100	100
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	14.595.668	8.069.838	4.872.517
Total		14.595.668	11.069.938	10.422.617

00.0 — Maison du Grand-Duc

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
00 — MINISTERE D'ETAT					
Section 00.0 — Maison du Grand-Duc					
10.000 (10.00)	01.10	Liste civile. (Crédit non limitatif)	1.196.537	1.213.835	1.241.590
10.001 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la Cour Grand-Ducale. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.215.274	6.592.879	7.740.923
10.002 (10.00)	01.10	Frais de représentation du Chef de l'Etat.....	716.756	727.136	744.000
10.003 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Héritier	160.206	162.527	166.000
10.004 (10.00)	01.10	Frais du personnel attaché à la fonction d'ancien Chef de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.443.131	1.472.386	—
10.005 (10.00)	01.10	Frais de représentation de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.....	244.602	246.985	—
10.007 (10.00)	01.10	Frais de fonctionnement et dépenses courantes	700.000	710.121	726.000
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	—	100	—
Total de la section 00.0.....			10.676.506	11.125.969	10.618.513
Section 00.1 — 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003) 2. Cour des Comptes (article 10.020)					
10.000 (10.00)	01.10	Chambre des Députés	35.900.000	42.599.000	46.764.225
10.001 (10.00)	01.10	Médiateur. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.640.265	1.369.760	1.624.424
10.002 (33.00)	01.10	Remboursement partiel des frais des campagnes électorales aux partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.400.000	262.000	—
10.003 (10.00)	13.90	Dotation au profit du Centre pour l'égalité de traitement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	88.000	389.109	480.842

00.1 — Chambre des Députés & Cour des Comptes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
10.004 (10.00)	06.36	Ombudsman fir Kanner a Jugendlecher. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	278.475
10.020 (10.00)	01.10	Dotation au profit de la Cour des Comptes. (Crédit non limitatif)	4.869.204	4.993.739	5.174.459
Total de la section 00.1			43.897.469	49.613.608	54.322.425
Section 00.2 — Conseil d'Etat					
10.000 (10.00)	01.10	Dotation au profit du Conseil d'Etat. (Crédit non limitatif)	2.042.656	2.067.817	2.106.793
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires	1.498.328	—	—
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel	—	2.053.464	2.172.238
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base	1.967.534		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	34.489		
		3) Charges sociales patronales	119.855		
		4) Allocations de repas	50.360		
		Total	2.172.238		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent	365.483	—	—
11.030 (11.00)	01.10	Salaires des salariés occupés à titre permanent	69.461	—	—
Total de la section 00.2			3.975.928	4.121.281	4.279.031
Section 00.3 — Gouvernement					
11.000 (11.00)	Divers codes	Traitements des fonctionnaires	7.483.729	—	—
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel	—	11.822.514	8.681.973
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base	7.787.504		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	126.780		
		3) Charges sociales patronales	571.991		
		4) Allocations de repas	195.698		
		Total	8.681.973		
11.006 (11.11)	13.90	Rémunération des membres du Gouvernement	—	4.253.932	3.990.322

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....	3.841.138		
		3) Charges sociales patronales.....	102.216		
		4) Allocations de repas	46.968		
		<i>Total</i>	3.990.322		
11.130 (11.12)	Divers codes	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	239.098	290.000	260.000
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.437	8.000	8.900
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	34.941	35.000	35.000
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger (gouvernement). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.041	36.500	80.000
12.012 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	878.580	1.000.000	1.000.000
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	6.732	6.900	7.900
12.050 (12.12)	01.10	Achat de biens et de services postaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	986.083	920.000	1.000.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit sans distinction d'exercice).....	82.105	88.500	98.500
		<i>Détail:</i>			
		1) Nettoyage	50.000		
		2) Eau, gaz, électricité, taxes	45.000		
		9) Divers	3.500		
		<i>Total</i>	98.500		
12.110 (12.30)	01.10	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.475.001	1.000.000	1.500.000
12.120 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.111.460	620.000	500.000
12.131 (12.16)	01.10	Frais de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg, de codes, de recueils de législation, de guides pratiques et de projets de loi, sur papier et sur support informatique, et frais relatifs aux travaux préparatoires à ces publications; frais d'exploitation et d'entretien du site Internet legilux.lu; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.051.626	2.000.000	1.500.000
12.190 (12.30)	13.90	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais de participation. (Crédit non limitatif)	—	1.000	1.000

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	13.517	18.300	17.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau 16.000			
		1217 Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux de faible valeur..... 1.000			
		Total 17.000			
12.300 (11.00)	01.10	Indemnités de représentation des membres du gouvernement. (Crédit non limitatif).....	704.399	803.508	839.547
12.321 (12.30)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.560.860	850.000	900.000
12.330 (12.30)	01.10	Dépenses pour distinctions honorifiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	199.562	200.000	200.000
12.343 (12.30)	03.60	Service de renseignement de l'Etat: frais de fonctionnement; frais d'installation et autres. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.948.000	7.017.400	7.124.000
12.345 (12.30)	01.10	Comité pour la mémoire de la 2ème guerre mondiale	12.332	25.000	25.000
12.350 (12.30)	01.10	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	89.805	33.500	33.500
12.360 (12.30)	01.10	Frais en relation avec l'organisation d'élections et de référendums. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	777.308	500.000	400.000
12.370 (12.30)	01.30	Service de la communication de crise, dépenses diverses.....	4.070	64.000	64.000
33.002 (33.00)	08.50	Participation à la mise en place d'un réseau national de maisons de la laïcité. (Crédit non limitatif).....	—	100	100
33.005 (33.00)	01.10	Financement des partis politiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	2.606.473	2.621.420	2.621.420
33.012 (33.00)	01.10	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt de la fondation luxembourgeoise pour la Mémoire de la Shoah. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	250.000	250.000	100
34.040 (34.40)	01.10	Domages-intérêts dus à la suite de faits dommageables engageant la responsabilité de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	103.454	100.000	100.000
34.090 (34.40)	01.10	Subsides jugés opportuns par le gouvernement.....	2.250	18.000	18.000

00.3 — Gouvernement

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
35.060 (35.10)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	2.500	100	100
43.000 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	833.904	1.000.000	1.000.000
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
12.510 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	1.310	370
12.821 (12.13)	01.10	Frais en relation avec des actes et manifestations de la vie publique à caractère protocolaire ou social; dépenses diverses	101.770	72.000	—
43.500 (43.22)	01.10	Remboursement des dépenses relatives aux opérations électorales et référendaires avancées par les communes	—	—	18.110
Total de la section 00.3			23.613.037	35.656.984	32.024.842
Section 00.4 — Service Information et Presse					
11.005 (11.11)	01.10	Rémunérations du personnel	—	—	2.581.612
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	2.325.404		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	16.308		
		3) Charges sociales patronales.....	179.494		
		4) Allocations de repas	60.406		
		Total	2.581.612		
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	—	250
12.020 (12.14)	01.10	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	—	1.400	—
12.070 (12.12)	01.10	Frais d'entretien d'équipements informatiques et audiovisuels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	29.300	26.000	32.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	62.851	116.000	160.000
12.130 (12.16)	01.10	Frais de publication de communiqués officiels. (Crédit non limitatif)	864.953	812.250	812.250

00.4 — Service Information et Presse

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
12.340 (12.30)	01.10	Journaux et périodiques, frais d'impression et de publication, documentation; promotion de l'image de marque du Grand-Duché de Luxembourg; frais d'études et dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	399.971	385.000	400.000
12.341 (12.30)	01.30	Frais d'abonnement à des agences de diffusion d'informations.....	130.110	163.000	180.000
12.346 (12.30)	12.60	Frais de développement de réseaux électroniques d'information ...	57.494	74.000	76.000
Total de la section 00.4.....			1.544.679	1.577.650	4.242.112
Section 00.5 — Conseil économique et social					
11.000 (11.00)	01.10	Traitements des fonctionnaires.....	373.301	—	—
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	—	584.449	611.523
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	555.232		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	7.584		
		3) Charges sociales patronales.....	35.660		
		4) Allocations de repas	13.047		
		Total	611.523		
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	173.843	—	—
11.020 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre temporaire.....	38.664	—	—
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3.404	6.500	6.500
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien.....	22.039	23.400	23.815
12.120 (12.30)	01.10	Conseil économique et social: indemnités des membres, frais d'experts et d'études; frais de traduction. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	238.529	295.417	302.179
12.121 (12.30)	01.10	Délégations luxembourgeoises du Comité économique et social de la Grande Région, du Comité économique et social européen: indemnités des membres, frais d'experts et d'études, frais de traduction. (Crédit non limitatif).....	13.894	10.000	10.000
12.125 (12.30)	01.10	Frais d'experts et d'études en matière informatique.....	—	1.000	1.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	28.611	62.300	63.050

00.5 — Conseil économique et social

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau			29.250
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications			15.300
		1206 Location et entretien des installations de télécommunications			500
		1213 Frais de publication			18.000
		<i>Total</i>			63.050
12.301 (12.30)	01.40	Participation aux frais de fonctionnement de la Présidence luxembourgeoise du Comité Economique et Social de la Grande Région	6.805	—	—
35.060 (35.00)	01.10	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit sans distinction d'exercice)	4.500	4.500	4.500
		Total de la section 00.5	903.590	987.566	1.022.567
		Section 00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale			
11.000 (11.11)	02.00	Traitements des fonctionnaires	2.021.287	—	—
11.005 (11.11)	02.00	Rémunération du personnel	—	4.071.381	4.291.037
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base			3.855.481
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération			58.520
		3) Charges sociales patronales			287.406
		4) Allocations de repas			89.630
		<i>Total</i>			4.291.037
11.010 (11.11)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre permanent	1.165.640	—	—
11.020 (11.11)	02.00	Indemnités des employés occupés à titre temporaire	63.748	—	—
11.030 (11.11)	02.00	Salaires des salariés occupés à titre permanent	13.579	—	—
11.100 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	370	380	400
12.000 (12.15)	02.00	Indemnités pour services de tiers	—	11.000	16.000
12.010 (12.13)	02.00	Frais de route et de séjour	1.274	2.000	2.200
12.020 (12.14)	02.00	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	18.494	21.920	26.020
12.120 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	265.157	331.000	336.000

00.6 — Haut-Commissariat à la Protection nationale

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
12.125 (12.30)	02.00	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	229.648	273.000	297.570
12.190 (12.30)	02.00	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation.....	72.194	130.100	215.400
12.270 (12.30)	02.00	Entretien, exploitation et location d'immeubles, dépenses diverses : loyer pour hall de stockage de matériel à Mersch. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100.000
12.345 (12.14)	02.00	Frais de fonctionnement; frais de bureau; dépenses diverses	39.935	50.126	47.086
12.356 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement pour la gestion de crises. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	9.834.023	590.000	3.060.000
12.385 (12.30)	02.00	Computer Emergency Response team (GovCert): frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	733.617	745.500	758.174
33.001 (33.00)	02.00	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaire; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	43.387.473	700.000	—
<u>Restants d'exercices antérieurs</u>					
11.600 (11.40)	02.00	Indemnités d'habillement	—	370	—
12.802 (12.30)	02.00	Frais de fonctionnement dans le cadre de l'Agence Frontex	—	18.000	—
Total de la section 00.6.....			57.846.439	6.944.777	9.149.887
Section 00.7 — Cultes					
11.000 (11.00)	08.50	Traitements des ministres des cultes.....	22.696.135	—	—
11.005 (11.11)	08.50	Rémunération du personnel.....	—	26.711.890	26.759.595
<i>Détail:</i>					
		1) Rémunérations de base.....	23.637.679		
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération	947.391		
		3) Charges sociales patronales.....	1.519.458		
		4) Allocations de repas	655.067		
		Total	26.759.595		
12.080 (12.11)	08.50	Séminaire de Luxembourg: bâtiments: exploitation et entretien.....	25.000	24.000	28.000

00.7 — Cultes

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
33.010 (33.00)	08.50	Subsides au culte musulman. (Crédit non limitatif)	461.245	473.000	485.000
33.011 (12.12)	08.50	Culte catholique: remboursement de frais d'alimentation et de reliure de la bibliothèque du séminaire	6.250	6.250	6.250
33.012 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes protestants. (Crédit non limitatif)	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise protestante du Luxembourg et Eglise protestante européenne à Luxembourg		100	
33.013 (33.00)	08.50	Subsides au culte israélite. (Crédit non limitatif)	26.178	30.000	20.000
		<i>Détail:</i>			
		1) Communauté israélite de Luxembourg		20.000	
33.015 (33.00)	08.50	Subsides au culte catholique. (Crédit non limitatif)	—	100	100
33.016 (33.00)	08.50	Subsides aux cultes orthodoxes. (Crédit non limitatif)	—	100	100
		<i>Détail:</i>			
		1) Eglise orthodoxe hellénique		100	
33.017 (33.00)	08.50	Subsides au culte anglican. (Crédit non limitatif)	128.124	131.500	135.000
34.060 (34.40)	04.42	Culte catholique: bourses d'études aux élèves du séminaire	2.480	2.480	2.480
		Total de la section 00.7	23.345.412	27.379.420	27.436.625
		Section 00.8 — Médias et Communications			
11.005 (11.11)	13.90	Rémunération du personnel	—	2.693.351	3.056.861
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base		2.789.829	
		2) Primes, indemnités et autres suppléments de rémunération		15.276	
		3) Charges sociales patronales		187.306	
		4) Allocations de repas		64.450	
		Total		3.056.861	
11.132 (11.12)	08.40	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif)	47.947	59.404	60.762

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
12.010 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	—	250	250
12.011 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'intérieur du pays CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat).....	—	100	100
12.012 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	74.150	135.000	135.000
12.013 (12.13)	12.60	Frais de route et de séjour à l'étranger CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	15.000	15.255
12.020 (12.14)	12.60	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs.....	1.247	3.250	3.500
12.040 (12.12)	12.60	Frais de bureau: journaux, livres et périodiques	29	500	—
12.080 (12.11)	12.60	Bâtiments; exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	361	5.317	28.000
12.120 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	194.395	368.500	400.000
12.121 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études CGPD (Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	160.000	164.000
12.125 (12.30)	12.60	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Crédit sans distinction d'exercice).....	1.121	3.000	15.000
12.191 (12.30)	12.60	Frais de formation professionnelle	8.399	12.000	35.000
12.345 (12.30)	08.40	Médias et communications : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de promotion, frais de documentation, acquisition de machines de bureau et d'équipements spéciaux, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	706.202	800.000	850.000
12.346 (12.30)	13.90	Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat : indemnités pour services de tiers, honoraires d'experts, frais de formation, frais de maintenance, frais de publicité, de sensibilisation et d'information, acquisition de machines de bureau, dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	138.000	143.466
12.347 (12.30)	13.90	Financement des mesures accompagnatrices dans le cadre du développement des autoroutes de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	1.250.000
12.348 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'autorité compétente pour le service public réglementé de Galileo. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	—	100

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
12.370 (12.30)	08.40	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise. (Crédit sans distinction d'exercice).....	—	35.500	35.500
12.380 (12.12)	01.10	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.684.541	6.782.575	7.088.947
		<i>Détail:</i>			
		1) Fonctionnement du réseau			6.306.458
		2) Formation des utilisateurs.....			9.360
		3) Expertise technique externe.....			361.481
		4) Projets.....			381.420
		5) Divers.....			30.228
		<i>Total</i>			7.088.947
12.390 (12.30)	13.90	Dépenses en relation avec l'élaboration et la mise en œuvre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	800.000	800.000
31.010 (12.30)	13.90	Subventions aux projets-pilotes dans le cadre du développement des autoroutes de l'information (5G). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	1.000.000	1.200.000
31.020 (31.22)	08.40	Promotion de la presse en ligne. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.083.331	1.300.000	1.400.000
31.050 (31.32)	08.40	Promotion de la presse écrite. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.062.782	7.445.800	7.356.000
31.052 (33.00)	12.60	Subside à la société BCE (Broadcasting Center Europe S.A.) pour contribution aux frais d'exploitation en vue d'assurer le maintien des infrastructures essentielles de télévision. (Crédit sans distinction d'exercice).....	700.000	1.175.000	700.000
31.053 (31.32)	08.40	Initiative en vue de préserver la diversité du paysage médiatique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	130.000	80.000	240.000
31.054 (31.32)	13.90	Promotion du pluralisme des médias professionnels de l'information. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100	100
32.020 (32.00)	13.90	Subsides dans le cadre de l'initiative gouvernementale « Digital Lëtzebuerg ». (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	—	100.000	100.000
33.012 (33.00)	08.40	Médias et communications: subsides à des associations. (Crédit sans distinction d'exercice).....	289.964	291.700	291.700
35.030 (35.40)	12.60	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.143	4.500	4.500

00.8 — Médias et Communications

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
41.011 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Commission nationale pour la protection des données". (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	4.415.419	5.442.416	7.667.224
41.012 (41.40)	12.60	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public "Fonds national de soutien à la production audiovisuelle". (Crédit non limitatif)	33.900.000	37.000.000	41.032.000
41.013 (41.40)	12.60	Dotation en faveur de l'établissement public "Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel". (Crédit non limitatif)	768.298	837.609	829.421
41.014 (41.40)	08.40	Dotation dans l'intérêt de l'établissement public chargé de diffuser des programmes de radio socioculturels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	6.090.000	6.491.912	6.621.750
41.015 (41.40)	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais de l'Institut luxembourgeois de Régulation résultant de la directive européenne sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information. (Crédit non limitatif)	—	750.000	1.010.000
		<u>Restants d'exercices antérieurs</u>			
12.870 (12.30)	13.90	Prise en charge par l'Etat des frais relatifs à l'établissement d'une pige publicitaire luxembourgeoise.....	—	30.000	—
		Total de la section 00.8.....	60.162.329	74.960.784	82.534.436
		Section 00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg			
11.005 (11.11)	01.10	Rémunération du personnel.....	—	369.377	421.339
		<i>Détail:</i>			
		1) Rémunérations de base.....			367.179
		3) Charges sociales patronales.....			43.984
		4) Allocations de repas			10.176
		Total			421.339
11.010 (11.00)	01.10	Indemnités des employés occupés à titre permanent.....	283.730	—	—
11.130 (11.12)	01.10	Indemnités pour services extraordinaires.....	1.256	1.500	1.200
12.000 (12.15)	01.10	Indemnités pour services de tiers	2.944	3.000	3.500
12.010 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	78	100	100

00.9 — Commission consultative des Droits de l'Homme

Article (Code écon.)	Code fonct.	Libellé	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
12.011 (12.13)	01.10	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.877	8.000	9.000
12.080 (12.11)	01.10	Bâtiments: exploitation et entretien	606	200	500
12.190 (12.30)	01.10	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation. (Crédit sans distinction d'exercice).....	3.738	4.500	6.000
12.260 (12.30)	01.10	Frais d'exploitation et frais administratifs; dépenses diverses. (Crédit sans distinction d'exercice).....	10.769	9.300	10.000
		<i>Détail:</i>			
		1204 Frais de bureau	7.000		
		1205 Achat de biens et services postaux et de télécommunications	2.000		
		1213 Frais de publication.....	1.000		
		<i>Total</i>	10.000		
35.060 (35.00)	01.43	Contribution à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif)	7.573	9.000	9.000
		Total de la section 00.9.....	316.571	404.977	460.639
		Total du département 00.....	226.281.960	212.773.016	226.091.077

*Tableau récapitulatif:***Regroupement comptable des dépenses du ministère d'Etat**

Code	Classes de comptes	2018 Compte provisoire	2019 Budget voté	2020 Projet de Budget
10	Dépenses non ventilées	56.616.631	62.807.294	67.047.731
11	Salaires et charges sociales	36.535.599	52.912.112	52.888.862
12	Achat de biens non durables et de services	30.863.389	29.787.923	33.281.429
31	Subventions d'exploitation	8.976.113	11.000.900	10.896.100
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	—	100.000	100.000
33	Transferts de revenus aux administrations privées	47.155.707	4.504.270	3.559.870
34	Transferts de revenus aux ménages	108.184	120.480	120.480
35	Transferts de revenus à l'étranger	18.716	18.100	18.100
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	45.173.717	50.521.937	57.160.395
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	833.904	1.000.000	1.018.110
Total		226.281.960	212.773.016	226.091.077

00 et 30 - Ministère d'État

	2018 Compte	2019 Budget	2020 Projet de budget
<i>Section 00.0 - Maison du Grand-Duc</i>	10 676 506	11 125 969	10 618 513
<i>Section 00.1 - 1. Chambre des Députés (articles 10.000 à 10.003)</i>			
2. <i>Cour des Comptes (article 10.020)</i>	43 897 469	49 613 608	54 322 425
<i>Section 00.2 - Conseil d'Etat</i>	3 975 928	4 121 281	4 279 031
<i>Section 00.3 - Gouvernement</i>	23 613 037	35 656 984	32 024 842
<i>Section 00.4 - Service Information et Presse</i>	1 544 679	1 577 650	4 242 112
<i>Section 00.5 - Conseil économique et social</i>	903 590	987 566	1 022 567
<i>Section 00.6 - Haut-Commissariat à la Protection nationale</i>	57 846 439	6 944 777	9 149 887
<i>Section 00.7 - Cultes</i>	23 345 412	27 379 420	27 436 625
<i>Section 00.8 - Médias et Communications</i>	60 162 329	74 960 784	82 534 436
<i>Section 00.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</i>	316 571	404 977	460 639
<i>Total des dépenses courantes</i>	226 281 960	212 773 016	226 091 077
<i>Section 30.3 - Gouvernement</i>	120 000	10 000	47 000
<i>Section 30.4 - Service Information et Presse</i>	5 265	35 000	75 000
<i>Section 30.5 - Conseil économique et social</i>	-	15 500	16 500
<i>Section 30.6 - Haut-Commissariat à la Protection nationale</i>	11 232 205	2 446 825	307 950
<i>Section 30.7 - Cultes</i>	-	100	100
<i>Section 30.8 - Médias et Communications</i>	3 238 198	8 554 013	9 974 567
<i>Section 30.9 - Commission consultative des Droits de l'Homme du Grand-Duché de Luxembourg</i>	-	8 500	1 500
<i>Total des dépenses en capital</i>	14 595 668	11 069 938	10 422 617
<i>Total général</i>	240 877 628	223 842 954	236 513 694

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en euros

Le projet de budget 2020 du Ministère d'État a été établi en tenant compte du programme gouvernemental tout en veillant à poursuivre une politique budgétaire responsable et conforme aux règles du Pacte de stabilité et de croissance.

Le crédit de l'article 00.3.12.110 « frais de contentieux » a été augmenté et fixé à 1 500 000 euros pour se rapprocher de la moyenne des crédits effectivement nécessaires au cours des derniers exercices.

L'abandon de l'édition du Mémorial C et la fin du marché public relatif à la publication des Mémorial A et B ont permis de diminuer les dépenses de publication du Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg. En raison d'efforts constants d'optimisation et d'automatisation des processus de structuration et de publication le crédit, inscrit à l'article 00.4.12.131 a pu être diminué 1 500 000 euros.

Pour l'article 00.6.12.356 (Haut Commissariat à la protection nationale : gestion de crises) l'augmentation s'explique par le renforcement de l'infrastructure LU-CIX pour contrer des attaques de type DDoS (Distributed Denial of Services). La mise en place d'un Centre national de filtrage de ces attaques de type déni de service distribué constitue ainsi une priorité politique pour 2020.

Au niveau du budget du service des médias et des communications, **on peut relever** l'augmentation de la dotation du fonds audiovisuel (00.8.41.012) et la participation au développement des autoroutes de données - 5G (00.8.12.347, 00.8.31.010 et 30.8.51.050). Dans le cadre du plan d'action européen pour la 5G, il est prévu qu'un site 5G soit développé dans chaque

État membre de l'Union européenne. Il est proposé de développer des projets-pilotes dans plusieurs zones pionnières.

Concernant l'article 00.8.12.345 (médias : service de tiers), il est prévu de réaliser une étude au sujet de l'avenir du service public et une étude sur les missions de la radio socioculturelle.

Concernant l'article 00.8.41.015 (prise en charge des frais de l'ILR relatifs à sa nouvelle mission en matière de sécurité des réseaux et systèmes d'information) l'accroissement important des crédits s'explique par la nécessité de prévoir du personnel supplémentaire en 2021 et en 2022.

Les priorités politiques du Service des Médias et des Communications du Ministère d'État s'articulent autour des trois thématiques suivantes :

- la modernisation du cadre législatif de la presse, dont la dernière réforme substantielle remonte à 1998. L'actuel régime de la promotion de la presse écrite devra en effet être optimisé pour tenir compte de l'évolution actuelle du paysage médiatique. Une adaptation éventuelle du cadre pour les médias audiovisuels sera également soumise à l'étude ;

- le développement du réseau 5G qui préparera le pays à la prochaine vague de productivité et d'innovation dans les différents secteurs de l'économie luxembourgeoise et pourra positionner le Luxembourg parmi les pionniers de la 5G ;

- la poursuite de l'initiative gouvernementale « Digital Luxembourg » (en collaboration avec le nouveau Ministère de la Digitalisation), plus particulièrement la mise en œuvre de la vision stratégique en matière d'intelligence artificielle.